



Séparation couple non marié garde d'enfants

Par **Mima41**, le **23/02/2020** à **22:55**

Bonjour

je me sépare du papa de mon enfant de bientôt 12 mois. Du coup le papa repars dans sa région à 170km de mon domicile ou vit jusqu'à présent notre enfant. J'ai pris un congé parental pour rester avec mon fils son papa a continué à travailler. Mon fils va à la crèche depuis 6 mois je le prépare car je reprends le travail bientôt. Nous n'avons pas encore de jugement et dans l'attente de saisir le juge le papa souhaite une garde alternée malgré la distance chose que je refuse car il est encore petit. Je ne suis pas contre 1 weekend sur 2 car mon fils a besoin de son papa aussi. Mais dans l'attente d'un jugement j'ai lu que les deux parents peuvent garder l'enfant. Comment refuser la garde alternée (qui n'est pas possible au-delà de 40km de distance) existe-il un recours en attendant de saisir le juge ? Que dois-je faire immédiatement pour avoir une décision urgente pour la garde même provisoire
merci

Par **youris**, le **24/02/2020** à **11:12**

bonjour,

dans l'attente d'une décision du JAF que vous devez saisir rapidement, c'est le parent qui s'éloigne volontairement du domicile familial qui doit prendre en charge les frais de transport.

les 2 parents ont les mêmes droits et obligations sur leur enfant mais la distance d'éloignement du père interdit à mon avis la garde alternée.

dans l'attente d'une décision du juge, vous devez trouver un accord provisoire avec le père de votre enfant.

concernant la garde alternée voir ce lien:

<https://www.village-justice.com/articles/Residence-alternee-distance-entre-domicile-des-deux-parents-equilibrage,22773.html>

salutations